



RESTRUCTURATION DU DÉPÔT DE BUS À VALENCE (26000)

Dossier d'accompagnement au formulaire CERFA
14734*03

Octobre 2019

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU PROJET	6
1.1 PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET	6
1.2 OCCUPATION DU SOL	10
1.3 PHOTOGRAPHIES DU SITE	11
1.4 DESCRIPTION DU PROJET	14
1.4.1 Objectifs du projet	14
1.4.2 Programmation	14
1.4.3 Plans	16
2. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL SYNTHETIQUE	23
2.1 PLAN LOCAL D'URBANISME DE VALENCE	23
2.2 MILIEU PHYSIQUE	24
2.2.1 Contexte géomorphologique	24
2.2.2 Géologie et nature des sols	26
2.2.3 Hydrogéologie	27
2.3 MILIEUX NATURELS	28
2.3.1 Espaces protégés	28
2.3.2 Espaces patrimoniaux	30
2.3.3 Fonctionnalités écologiques	33
2.3.4 Biodiversité	33
2.4 CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL	36
2.4.1 Contexte paysager local	36
2.4.2 Patrimoine historique ou archéologique	36
2.5 RISQUES NATURELS, SANITAIRES ET LIES AUX ACTIVITES HUMAINES	40
2.5.1 Risques naturels	40
2.5.2 Risques technologiques majeurs	42
2.5.3 Sites et sols pollués	43
2.5.4 Nuisances sonores	44
3. EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES	47
3.1 PHASE CHANTIER	47
3.1.1 Descriptif des travaux de démolition et de construction	47
3.1.2 Charte de chantier vert	48
3.1.3 Biodiversité	48
3.1.4 Pollution des sols : gestion du risque sanitaire	48
3.1.5 Protection de la ressource en eau	48
3.1.6 Déplacements	49
3.1.7 Patrimoine architectural, culturel et archéologique	49
3.2 PHASE EXPLOITATION	50
3.2.1 Biodiversité	50
3.2.2 Protection de la ressource en eau	51

3.2.3	Déplacements	53
3.2.4	Nuisances sonores	55
4.	AUTOEVALUATION	56

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SECTEUR DE PROJET SUR LA COMMUNE DE VALENCE – 1/25000 (SOURCE : GEOPORTAIL)	7
FIGURE 2 : PLAN DE SITUATION – PLAN IGN 1/25 000 (SOURCE : GEOPORTAIL)	8
FIGURE 3 : PLAN IGN 1/5 000 (SOURCE : GEOPORTAIL)	9
FIGURE 4 : OCCUPATION DU SOL	10
FIGURE 5 : LOCALISATION DES PRISES DE VUES – PHOTO AERIENNE (SOURCE : GEOPORTAIL)	11
FIGURE 6 : PRISES DE VUE (SOURCE : GOOGLE STREETVIEW)	13
FIGURE 7 : PLAN MASSE (FERRAND-SIGAL, 2019)	16
FIGURE 8 : PLAN BATIMENT D'EXPLOITATION – RDC (FERRAND-SIGAL, 2019)	17
FIGURE 9 : PLAN BATIMENT D'EXPLOITATION – R+1 (FERRAND-SIGAL, 2019)	18
FIGURE 10 : PLAN ATELIER – RDC (FERRAND-SIGAL, 2019)	19
FIGURE 11 : PLAN ATELIER – R+1 (FERRAND-SIGAL, 2019)	20
FIGURE 12 : PLAN SIEGE - RDC (SOURCE : FERRAND-SIGAL, 2019)	21
FIGURE 13 : PLAN SIEGE – R+1(SOURCE : FERRAND-SIGAL, 2019)	22
FIGURE 14 : ZONAGE DU PLU DE VALENCE AUX ABORDS DU PROJET	23
FIGURE 15 : TOPOGRAPHIE GENERALE DE LA ZONE	24
FIGURE 16 : TOPOGRAPHIE AU DROIT DU SITE D'ETUDE	25
FIGURE 17 : CARTE GEOLOGIQUE AU 1/50 000 AU DROIT DU PROJET	26
FIGURE 18 : LOCALISATION DES SITES NATURA 2000	29
FIGURE 19 : LOCALISATION DES ZNIEFF DE TYPE I	31
FIGURE 20 : LOCALISATION DES ZNIEFF DE TYPE II	32
FIGURE 21 : LOCALISATION DES DONNEES FAUNE	35
FIGURE 22 : LOCALISATION ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE	37
FIGURE 23 : LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET LEURS ABORDS (500 M)	38
FIGURE 24 : LOCALISATION DES SITES ET IMMEUBLES INSCRITS ET CLASSES	39
FIGURE 25 : ZONAGE REGLEMENTAIRE DU PPRI	41
FIGURE 26 : ICPE PRESENTES SUR LA COMMUNE DE VALENCE	42
FIGURE 27 : SITES BASOL SUR LA COMMUNE DE VALENCE	43
FIGURE 28 : CARTE DU BRUIT ROUTIER (LDEN, JOUR/SOIR/NUIT)	44
FIGURE 29 : SECTEUR AFFECTE PAR LE BRUIT SUR LE SITE D'ETUDE	46
FIGURE 30 : PLANNING PROJET (SOURCE : FERRAND-SIGAL)	47
FIGURE 31 : LOCALISATION DES AMENAGEMENTS EN FAVEUR DE LA FAUNE	51
FIGURE 32 : PLAN DE PRINCIPE DES RESEAUX PROJETES	52
FIGURE 33 : FLUX BUS STANDARD (SOURCE : FERRAND-SIGAL ARCHITECTES)	53
FIGURE 34 : FLUX BUS ARTICULES (SOURCE : FERRAND-SIGAL ARCHITECTES)	53
FIGURE 35 : FLUX LIVRAISON (SOURCE : FERRAND-SIGAL ARCHITECTES)	54
FIGURE 36 : FLUX VL (SOURCE : FERRAND-SIGAL ARCHITECTES)	54
FIGURE 37 : FLUX PIETONS (SOURCE : FERRAND-SIGAL ARCHITECTES)	55

INTRODUCTION

Le présent document d'accompagnement au formulaire CERFA 14734*03 est relatif au projet de restructuration du dépôt de bus de Valence Romans Déplacements sur la commune de Valence. Il vise à préciser les enjeux environnementaux présents sur la zone concernée et à présenter les impacts potentiels du projet et les mesures environnementales mises en œuvre.

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1 PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET

Maîtrise d'ouvrage du projet :

Valence Romans Déplacements

11 avenue de la Gare
26300 ALIXAN

Le projet de restructuration du dépôt de bus porté par Valence Romans Déplacements, se situe à l'angle de la rue de la Forêt et de la rue Léon Gaumont, sur la commune de Valence (26 000) dans le département de la Drôme. L'adresse exacte est le n°143 rue de la Forêt.

Elle s'implante sur les parcelles cadastrales suivantes :

Tableau 1 : Parcelles cadastrales d'implantation

Référence cadastrale	Surface
000 BC 261	13 589 m ²
000 BC 257	12 084 m ²
000 BC 253	401 m ²
000 BC 252	8 773 m ²



Figure 1 : Localisation du secteur de projet sur la commune de Valence – 1/25000 (source : géoportail)



Figure 2 : Plan de situation – Plan IGN 1/25 000 (source : Géoportail)

1.2 OCCUPATION DU SOL

Le secteur de projet est actuellement occupé par des stationnements, une station-service, des ateliers et des bureaux. La carte suivante présente les abords du projet.

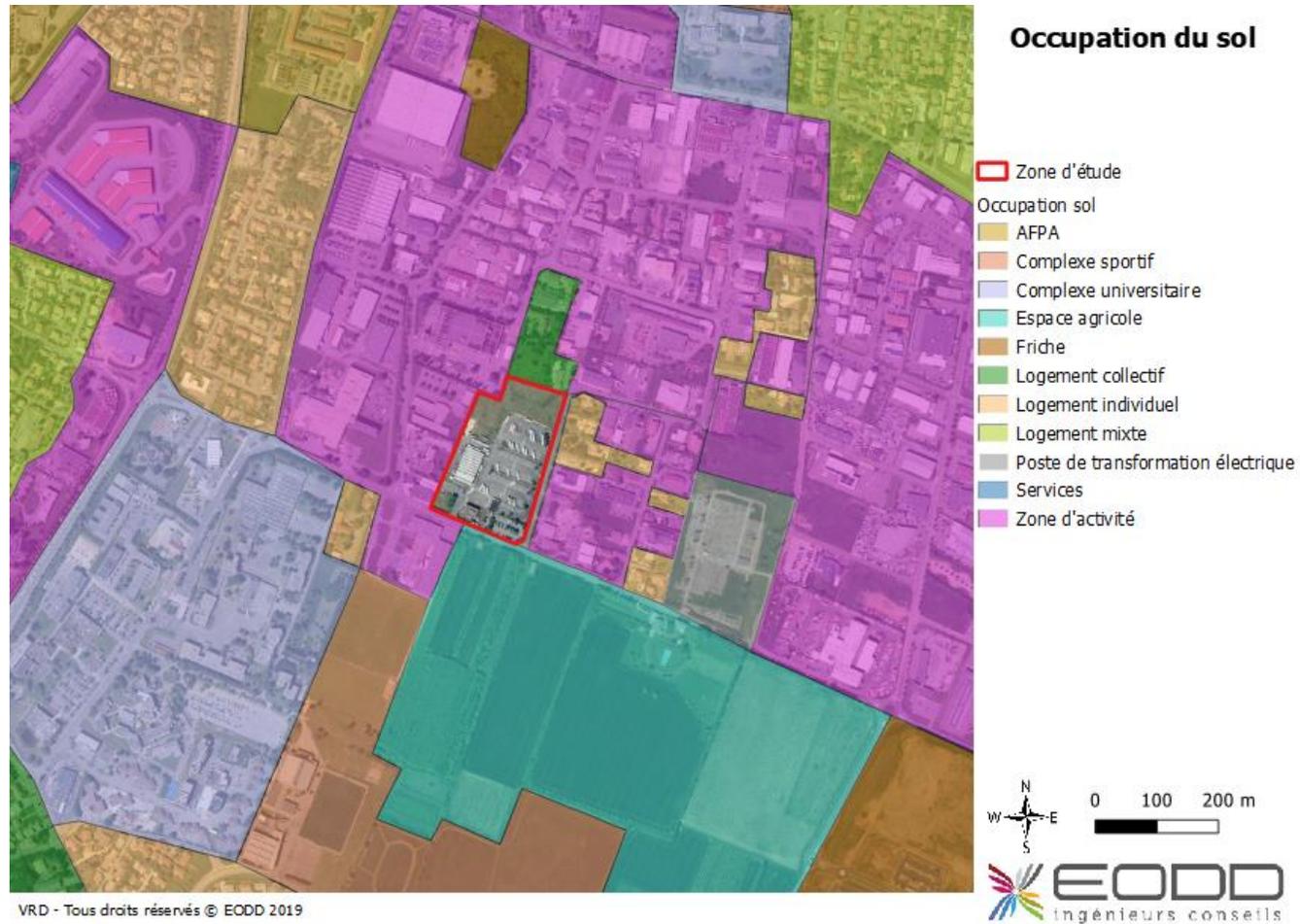


Figure 4 : Occupation du sol

1.3 PHOTOGRAPHIES DU SITE

Les photos proviennent de Google Street (octobre 2018)



Figure 5 : Localisation des prises de vues – Photo aérienne (source : Géoportail)





Figure 6 : Prises de vue (source : Google Streetview)

1.4 DESCRIPTION DU PROJET

1.4.1 OBJECTIFS DU PROJET

La restructuration du dépôt de bus intervient pour répondre aux enjeux suivants :

- Mise aux normes du site par rapport aux réglementations environnementales et au code du travail ;
- Qualité, sécurisation et fonctionnalité du site ;
- Permettre le développement et l'entretien d'une flotte de bus avec un mix énergétique : utilisation de bus gasoil, GNV et électriques ;
- Promouvoir l'exemplarité et la maîtrise environnementale des constructions et des aménagements ;
- Favoriser la production d'énergies renouvelables ;
- Permettre l'autonomie de l'exploitant sur le site, avec une exploitation fluide et facilitée permettant des gains de productivité et de qualité de service aux usagers ;
- Valoriser l'image environnementale du site et mettre en avant la transition énergétique de manière illustrée et concrète ;
- Maintenir impérativement l'exploitation du site et le service public pendant la réalisation des travaux.

En prenant en compte les enjeux préalablement identifiés, les objectifs du projet sont les suivants :

- Réaliser les adaptations techniques, réglementaires et fonctionnelles du dépôt en maîtrisant les coûts d'investissement et de fonctionnement ;
- Disposer d'un équipement fonctionnel et pérenne pour un nouveau cycle d'exploitation d'une durée supérieure à trente ans ;
- Promouvoir une approche environnementale avec des constructions et aménagements réduisant leurs impacts sur l'environnement ;
- Renforcer les conditions de sécurité et de sûreté du site ;
- Respecter les réglementations applicables (ICPE, Loi Sur l'eau, Code de l'Environnement, Code du Travail) ;
- Travailler un phasage des travaux limitant les impacts sur l'exploitation et l'activité ;
- Réaliser des travaux dans le budget alloué à l'opération.

1.4.2 PROGRAMMATION

La restructuration du dépôt de bus prévoit les opérations suivantes :

- Démolition du bâtiment administratif et d'exploitation actuel,
- Construction d'un nouveau bâtiment administratif et d'exploitation,
- Rénovation et extension de l'atelier de maintenance et entretien des bus (service Citéa),
- Création et intégration d'un atelier de maintenance pour les cycles (service Libélo),
- Rénovation et création de places de stationnement de bus gasoil, bus électriques, bus GNV et véhicules légers,
- Création d'un accès pour les livraisons de l'atelier,

- • Traitement paysager de l'ensemble du site

Le programme prévoit que le projet comportera les aménagements suivants :

- Atelier : rénovation et construction neuve (extension) : 2.254 m² SdO
- Bâtiment d'exploitation - construction neuve : 928 m² SdO
- Places de stationnement (neuves et renouvelées) : Bus : 104 (dont 9 bus articulés et 40 places GNV) - VL : 182 (166 pour le personnel et 16 véhicules de service)

La création du siège social et administratif de Valence Romans Déplacements prévoit les opérations suivantes : :

- Construction d'un bâtiment de bureaux
- Construction d'un bâtiment annexe de stockage
- Création des circulations et de places de stationnement pour le personnel et les visiteurs
- Création d'un accès dédié sur la rue Léon Gaumont
- Traitement paysager de l'ensemble de la parcelle d'implantation

Le programme prévoit que le projet comportera les aménagements suivants :

- Bâtiment - construction neuve : 560 m² SdO
- Places de stationnement : VL - 26

1.4.3 PLANS

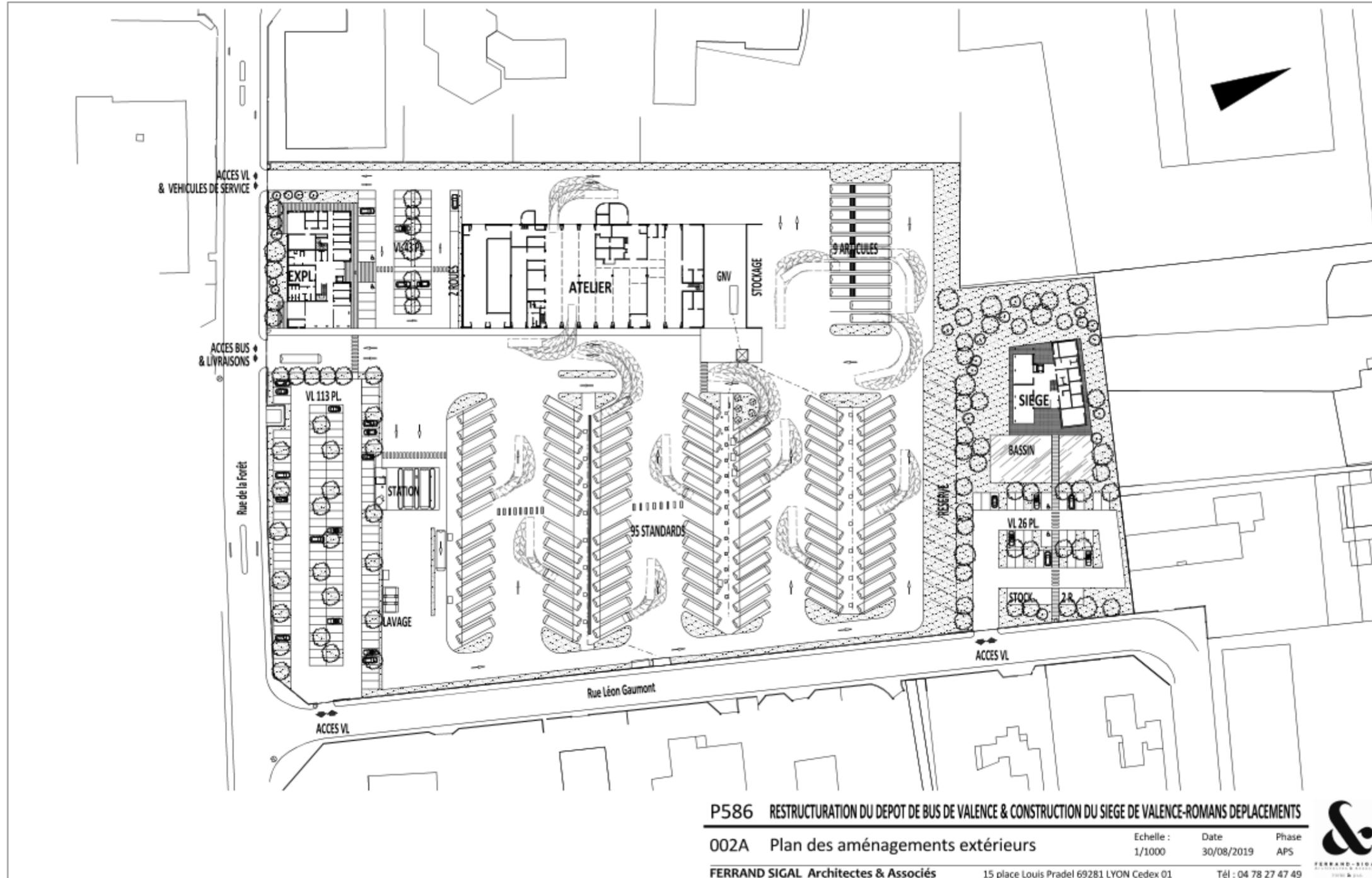


Figure 7 : Plan masse (Ferrand-Sigal, 2019)

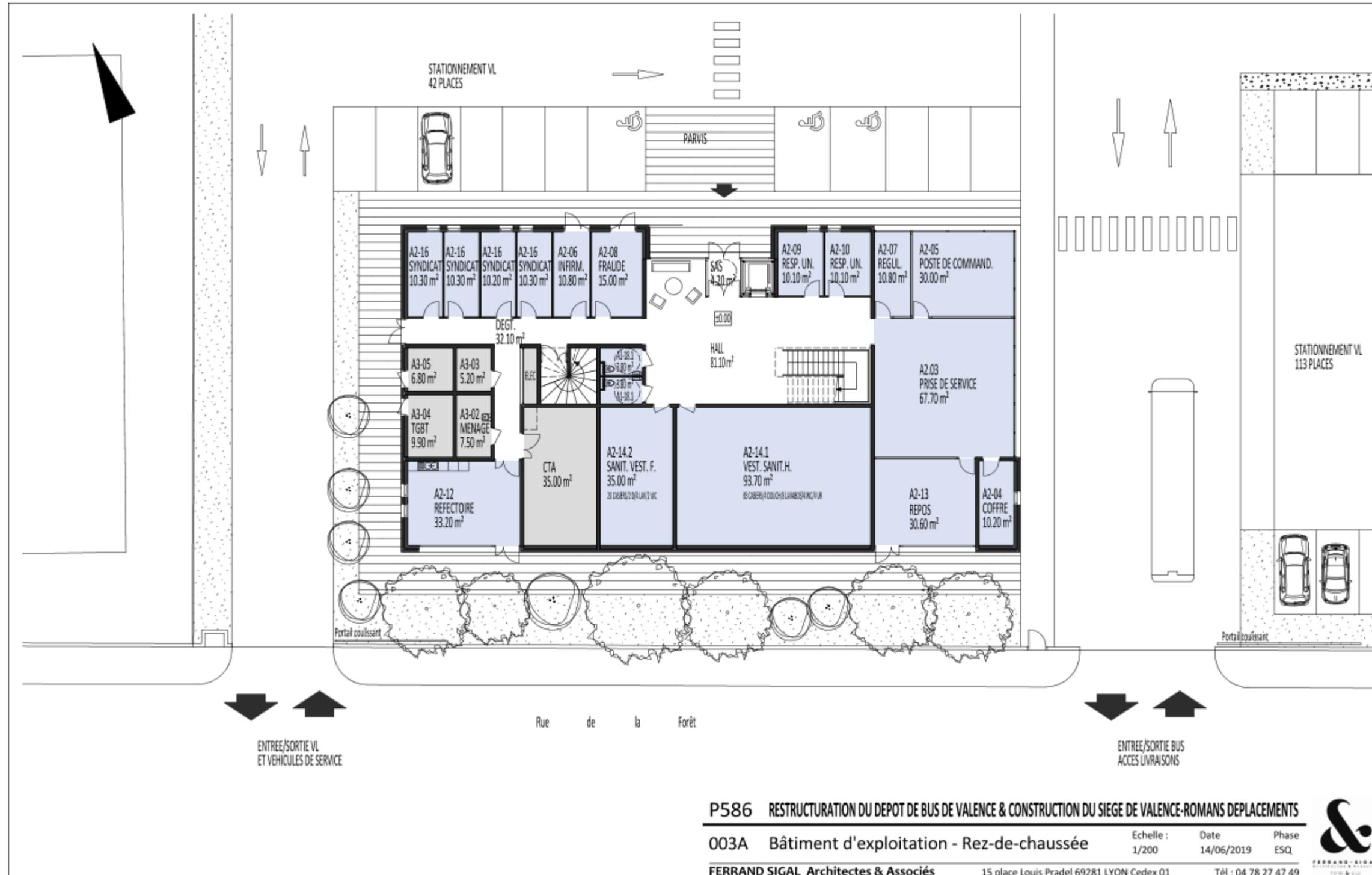


Figure 8 : Plan bâtiment d'exploitation – RDC (Ferrand-Sigal, 2019)

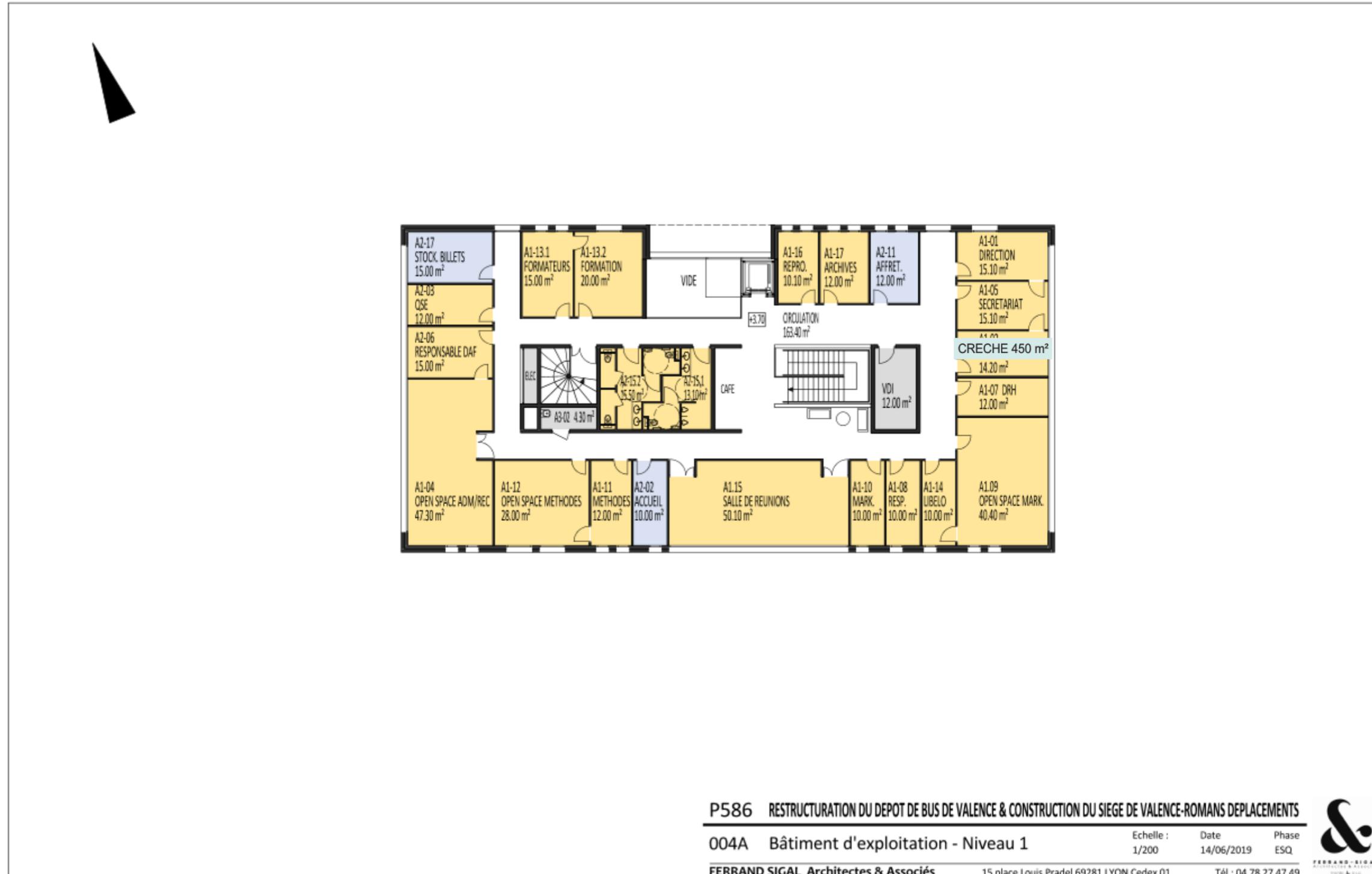


Figure 9 : Plan Bâtiment d'exploitation – R+1 (Ferrand-Sigal, 2019)

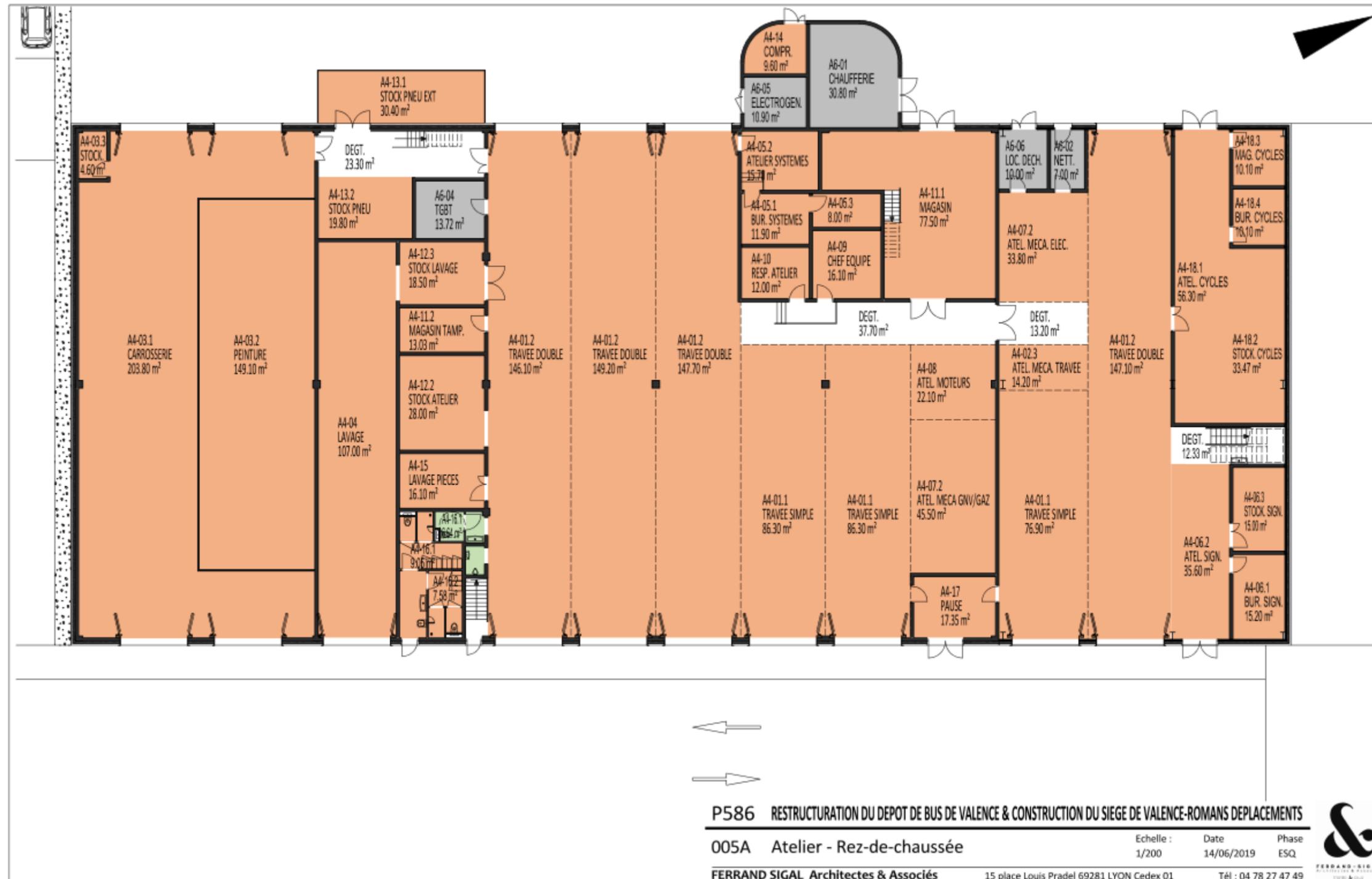


Figure 10 : Plan Atelier – RDC (Ferrand-Sigal, 2019)

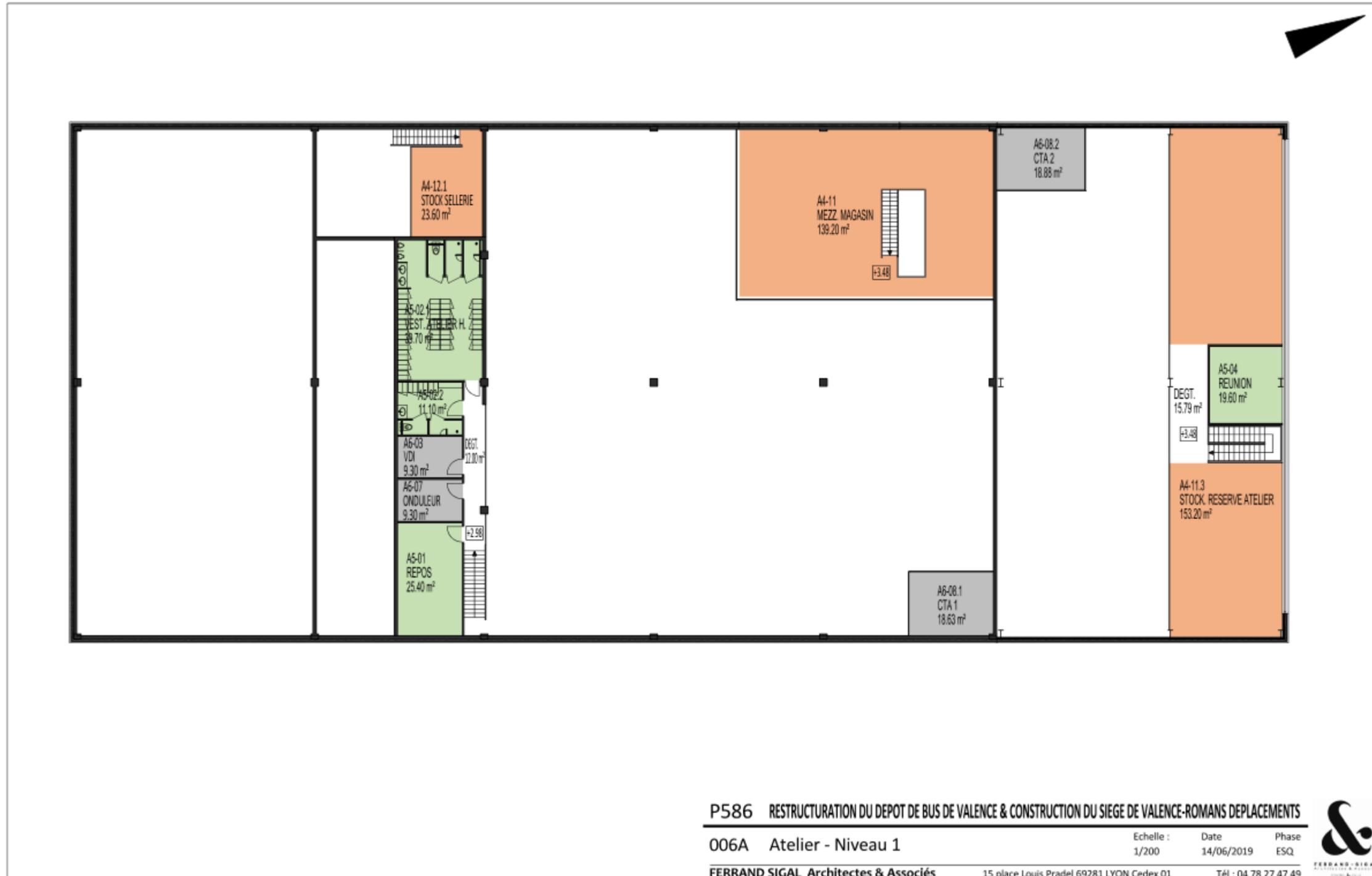


Figure 11 : Plan Atelier – R+1 (Ferrand-Sigal, 2019)

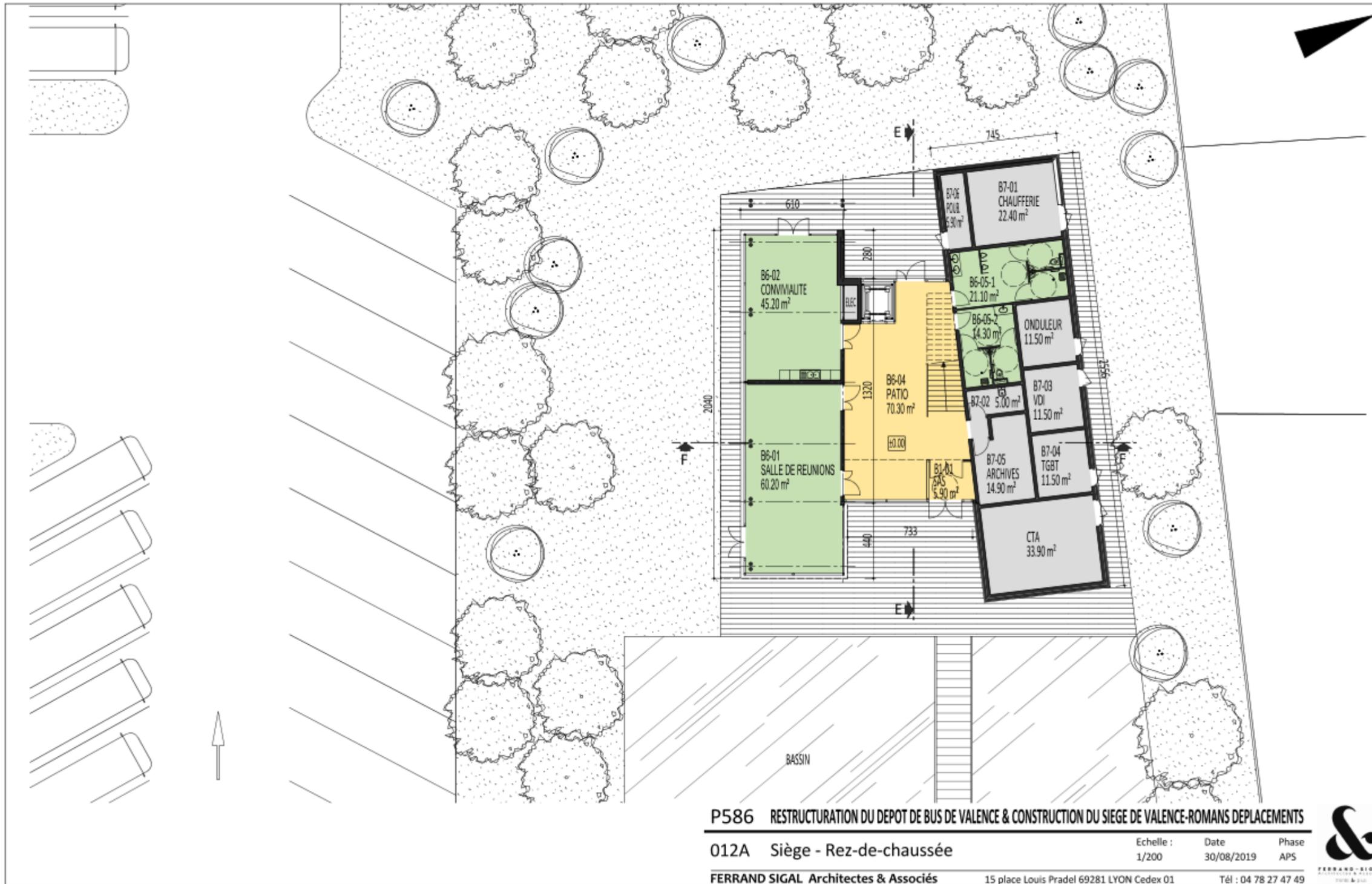
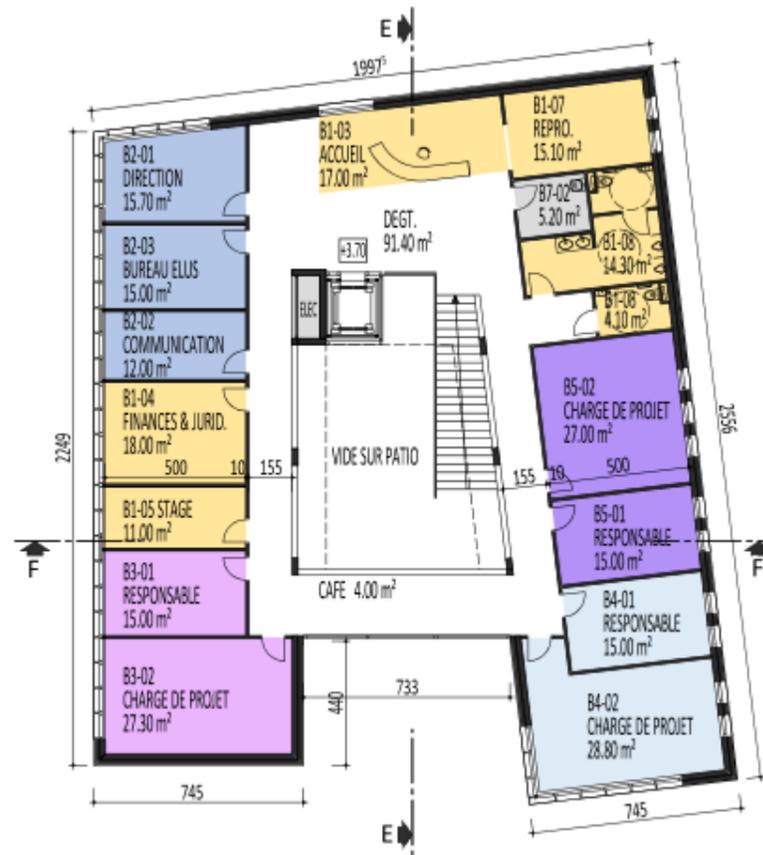


Figure 12 : Plan Siège - RDC (source : Ferrand-Sigal, 2019)



P586 RESTRUCTURATION DU DEPOT DE BUS DE VALENCE & CONSTRUCTION DU SIEGE DE VALENCE-ROMANS DEPLACEMENTS

013A Siège - Niveau 1

Echelle : 1/200
 Date : 30/08/2019
 Phase : APS

FERRAND SIGAL Architectes & Associés 15 place Louis Pradel 69281 LYON Cedex 01 Tél : 04 78 27 47 49



Figure 13 : Plan Siège – R+1 (source : Ferrand-Sigal, 2019)

2. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL SYNTHETIQUE

2.1 PLAN LOCAL D'URBANISME DE VALENCE

Le droit des sols sur le territoire de Valence est régi par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU de Valence, dont l'élaboration a été engagée en 2009, a été approuvé par le Conseil de municipal le 16 décembre 2013. Il a depuis fait l'objet de nombreuses modifications et révisions, la dernière version ayant été votée par le Conseil municipal le 19 décembre 2016.

Le secteur de projet est identifié en zone UE (zone dédiée à la vie et au développement économique) au plan de zonage du PLU de Valence.

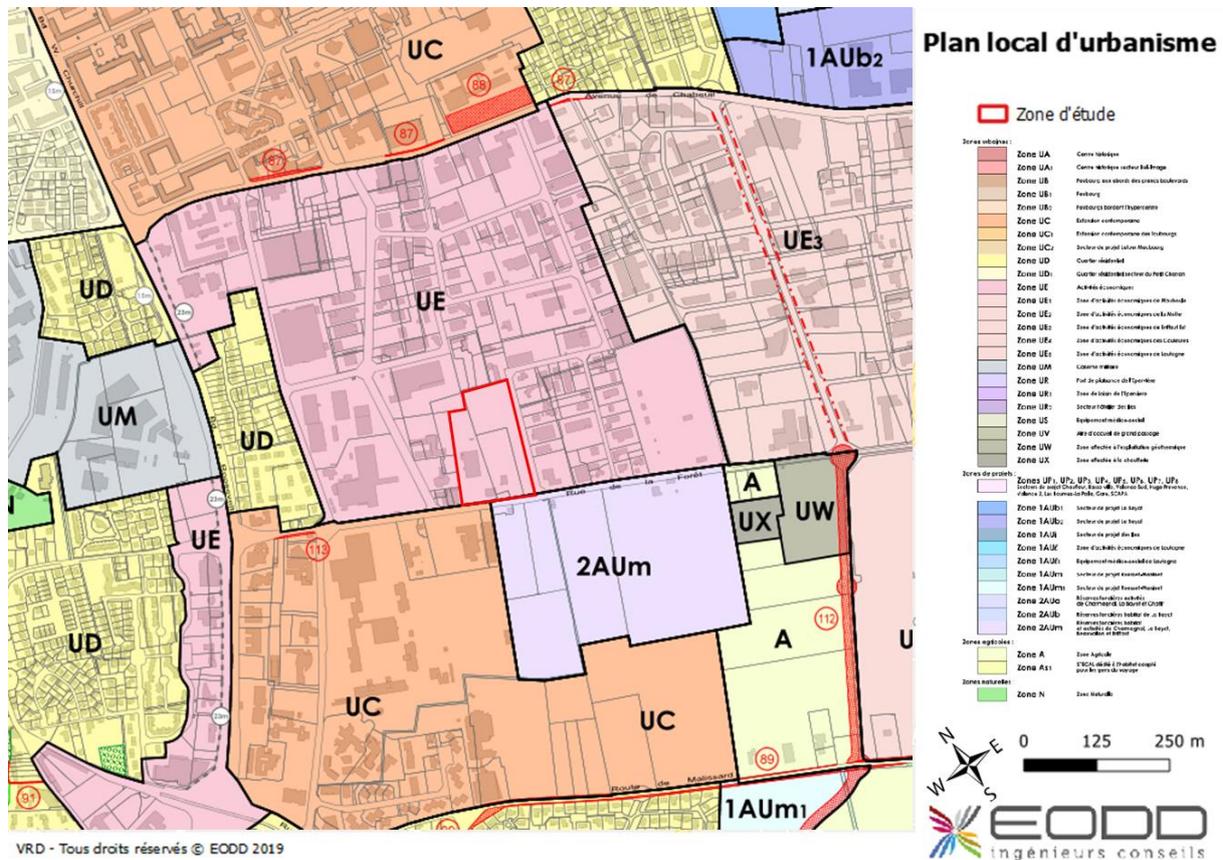
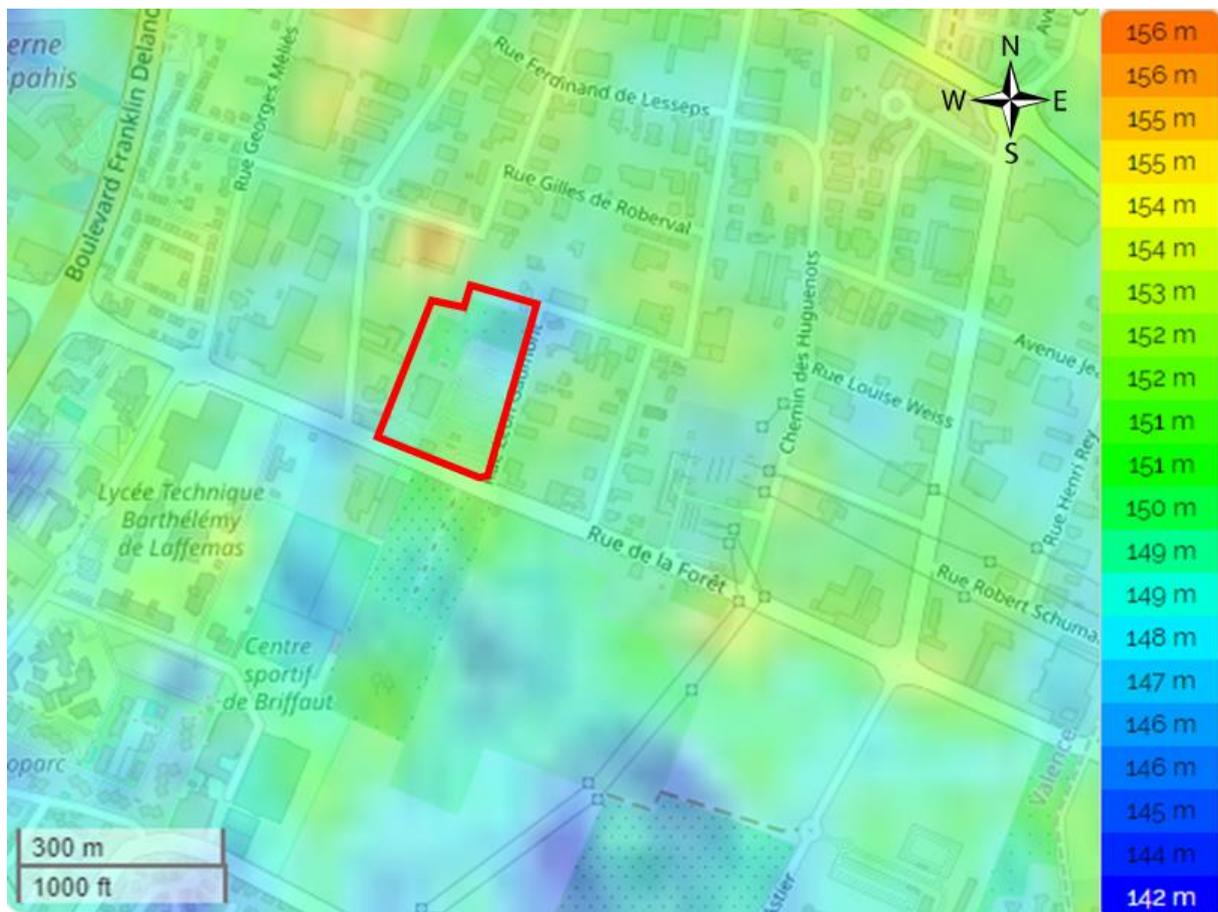


Figure 14 : Zonage du PLU de Valence aux abords du projet

2.2 MILIEU PHYSIQUE

2.2.1 CONTEXTE GEOMORPHOLOGIQUE

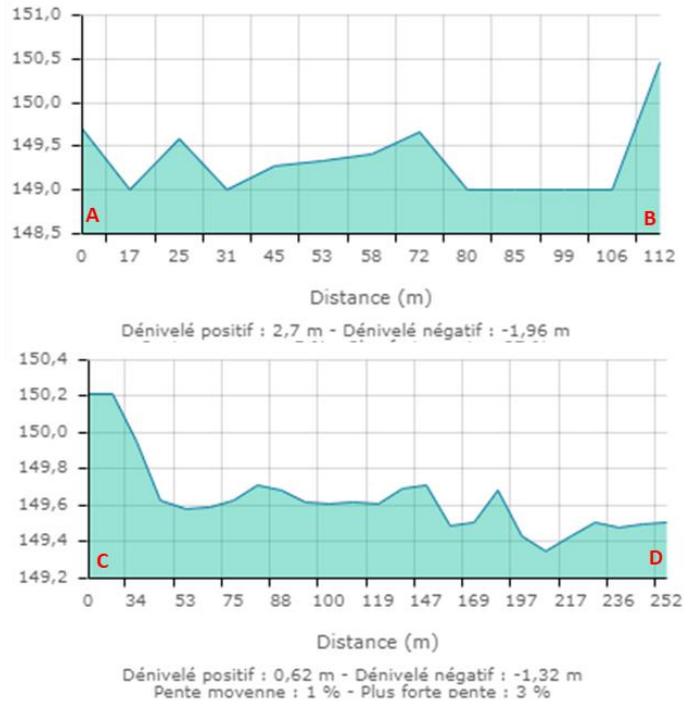
Le relief des environs du projet s'inscrit dans le contexte de la plaine alluviale en rive gauche du Rhône, avec des pentes relativement peu marquées descendant vers le Rhône.



Source : topographic-map

Figure 15 : Topographie générale de la zone

Au niveau du secteur d'étude le relief est peu marqué, avec des pentes de l'ordre de 1%. L'altitude moyenne se situe aux alentours de 50 m.



Source : géoportail

Figure 16 : Topographie au droit du site d'étude

Le secteur de projet se situe à environ 49,5 mètres d'altitude et est relativement plat.

2.2.2 GÉOLOGIE ET NATURE DES SOLS

Sources : BRGM

Le terrain se trouve à environ 3,4 km du Rhône, sur des Alluvions fluviales et torrentielles des moyennes terrasses et alluvions anciennes du Rhône et de la Drôme (Rissien).

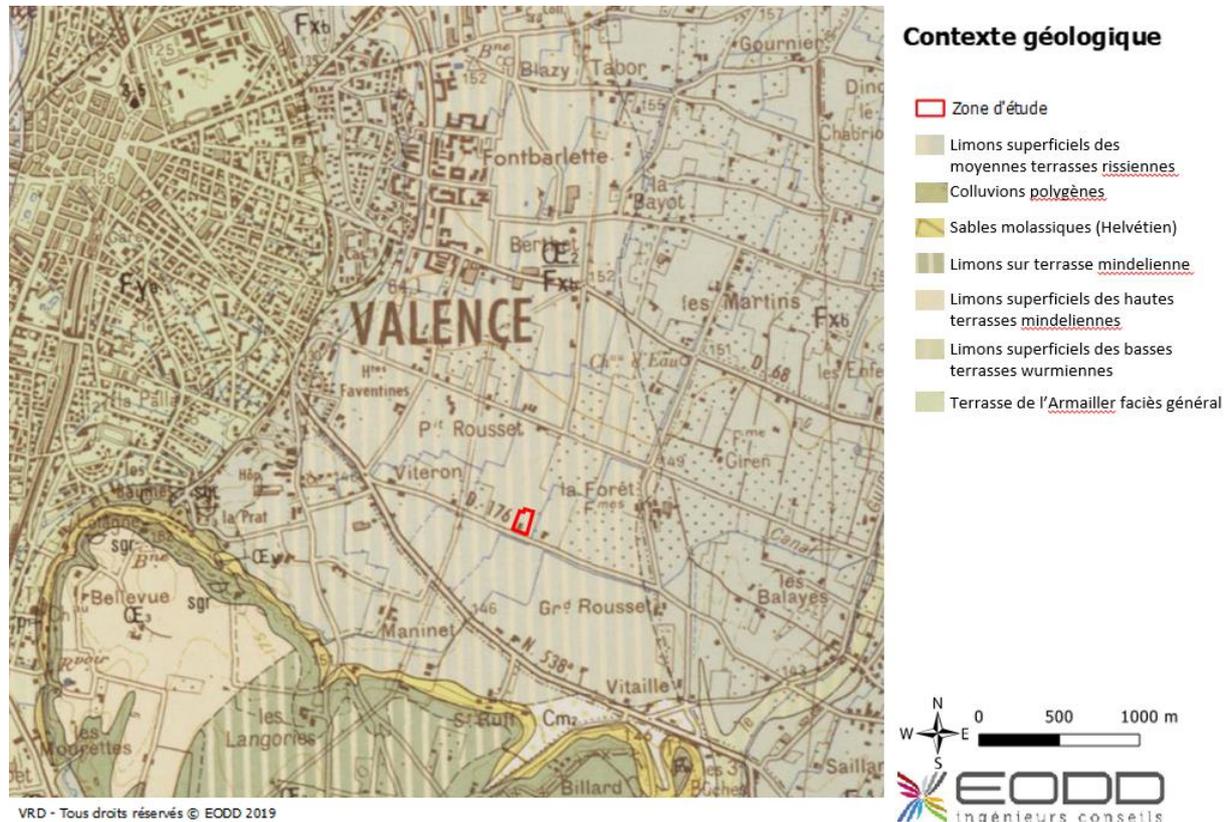


Figure 17 : Carte géologique au 1/50 000 au droit du projet

2.2.3 HYDROGÉOLOGIE

Source : BRGM

Le site d'étude est localisé au droit de la masse d'eau souterraine correspondant aux alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère, qui s'écoule vers le Sud-Ouest en direction du Rhône.

Le site d'étude est localisé en dehors des périmètres de protection des captages d'eau potable.

Sur la base de données de la BSS (consultée en septembre 2019), 8 ouvrages utilisés pour l'Alimentation en Eau potable sont recensés dans un rayon de 500 m autour du site. Les ouvrages (identifiés comme utilisés pour l'exploitation de la ressource en eau) situés dans un rayon de 500 m autour du site sont les suivants :

Tableau 2 : Points d'eau référencés dans la BSS dans un rayon de 500m autour du projet

Référence BSS	Profondeur (m)	Usage	Distance au site (m)	Orientation
BSS001YYRR	-	-	327	Est
BSS001YYPZ	-	-	215	Est
BSS001YYRQ	-	-	87	Est
BSS001YYSP	-	-	72	Ouest
BSS001YYQR	-	-	329	Ouest
BSS001YYSF	-	-	218	Ouest
BSS001YYQK	-	-	288	Ouest
BSS001YYRW	-	-	330	Ouest

En l'absence d'ouvrage sensible situé à proximité du site et comme il n'a pas été identifié de puits sollicitant la nappe phréatique en aval supposé du site, la sensibilité du site est considérée comme faible.

2.3 MILIEUX NATURELS

Situé dans un contexte très anthropisé, **le secteur de projet n'est pas concerné par des zones naturelles patrimoniales ou protégées**. Quelques-unes sont tout de même présentes dans un rayon de 5 km autour du projet.

2.3.1 ESPACES PROTÉGÉS

Aucun espace naturel protégé n'est présent dans un rayon de 5 km autour du projet.

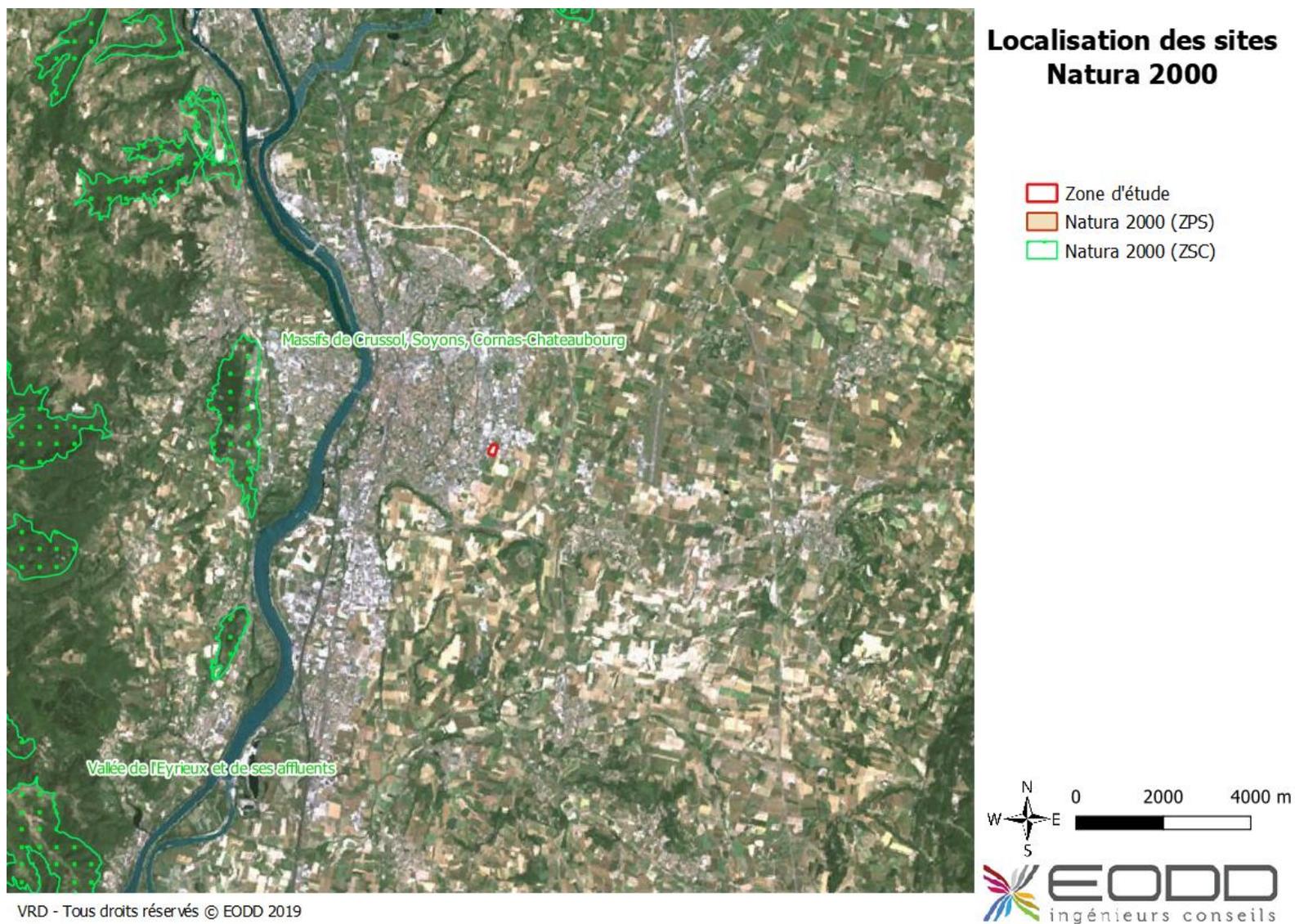


Figure 18 : Localisation des sites Natura 2000

2.3.2 ESPACES PATRIMONIAUX

Les espaces d'inventaires patrimoniaux situés à moins de 5 km du secteur de projet sont les suivants :

ZNIEFF de type I :

- Aéroport de Valence-Chabeuil (820030184) – 3,4 km à l'Est
- Vieux Rhône à Bourg-lès-Valence (820030229) – 4,1 km au Nord-Ouest
- Ille et lône de Bland (820030252) – 4,2 km à l'Ouest

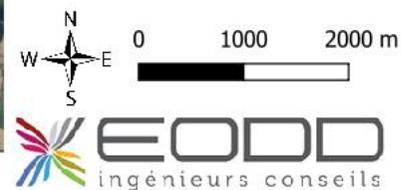
ZNIEFF de type II :

- Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales (820000351) – 3,3 km à l'Ouest



Localisation des ZNIEFF de type I

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude éloignée (5 km)
-  ZNIEFF de type I



VRD - Tous droits réservés © EODD 2019

Figure 19 : Localisation des ZNIEFF de type I



Figure 20 : Localisation des ZNIEFF de type II

2.3.3 FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

Localisé en contexte péri-urbain, le site d'étude est encadré par des voiries, des zones d'activité et une zone agricole au sud. Les haies constituent le seul élément de continuité écologique sur et aux abords du site d'étude.

2.3.4 BIODIVERSITÉ

Une visite de site a été réalisée le 13 août 2019 par un écologue afin d'évaluer les enjeux de biodiversité sur le site d'étude.

Il ressort de cette visite que la biodiversité du site est très faible et les espèces observées sont plutôt communes.

- **Avifaune :**

La visite de site a permis de contacter 8 espèces, dont 4 sont protégées à l'échelle nationale.

Il s'agit d'espèces communes à très communes à l'exception de l'Hirondelle de fenêtre qui est classée Vulnérable à l'échelle régionale du fait de sa dynamique de population défavorable. Cette dernière a été observée en vol. Au regard des habitats présents sur le site, elle ne niche pas au droit du projet et utilise uniquement le site comme zone de chasse ou de transit.

En dehors du Milan noir, les espèces présentes sur le site sont les espèces classiques du cortège anthropophile.

Tableau 3 : Bioévaluation de l'avifaune sur le site

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	P N F R	D O	L R M O N	L R E U	L R F R - N i c h	L R F R - H i v	L R F R - M i g	L R R A N i c h	LR RA Hiv	LR RA Mig	ZNIEFF RA	Statut biologique sur le site (2019)	Enjeu de conservation local
<i>Corvus corone Linnaeus, 1758</i>	Corneille noire	/	II	LC	LC	LC	NA	/	LC	LC	LC	/	Npo	Faible
<i>Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758</i>	Étourneau sansonnet	/	II	LC	LC	LC	LC	NA	LC	LC	LC	/	En vol	Négligeable
<i>Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)</i>	Hirondelle de fenêtre	II	/	LC	LC	NT	/	DD	VU	NA	LC	A/C/SM (en milieu rupestre)	Alimentation	Faible
<i>Milvus migrans (Boddaert, 1783)</i>	Milan noir	II	I	LC	LC	LC	/	NA	LC	NA	LC	A/C/SM (colonie de plus de 5 à 10 couples)	Vu à proximité	Négligeable
<i>Passer domesticus (Linnaeus, 1758)</i>	Moineau domestique	II	/	LC	/	LC	/	NA	NT	Sédenaire	Sédenaire	/	Npo	Modéré
<i>Pica pica (Linnaeus, 1758)</i>	Pie bavarde	/	II	LC	LC	LC	/	/	NT	Sédenaire	Sédenaire	/	Npo	Modéré
<i>Columba palumbus Linnaeus, 1758</i>	Pigeon ramier	/	II + III	LC	LC	LC	LC	NA	LC	DD	DD	/	Alimentation	Faible
<i>Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)</i>	Rougequeue noir	II	/	LC	LC	LC	NA	NA	LC	LC	LC	/	NC	Faible

• **Reptiles**

La seule espèce observée est le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Bien que protégée, il s'agit d'une espèce très commune et anthropophile.

Tableau 4 : Bioévaluation des reptiles sur le site

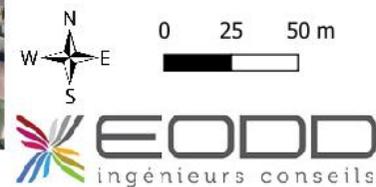
NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	P N F R	D H F F	LR M O N	LR E U	L R F R	LR R A	ZNIEFF RA	Statut biologique sur le site (2019)	Enjeu de conservation local
<i>Podarcis muralis (Laurenti, 1768)</i>	Lézard des murailles	II	IV	LC	LC	LC	LC	/	Rpr	Faible

Les potentialités d'accueil pour la biodiversité sont relativement faibles. Les espèces présentes, bien que 5 d'entre elles soient protégées à l'échelle nationale, sont essentiellement des espèces communes des zones urbaines. La valeur écologique et patrimoniale du secteur d'étude est faible. Toutefois, les quelques arbres et haies situés sur et aux abords du site constituent des zones refuge pour la faune locale. L'enjeu biodiversité est considéré comme faible sur le site d'étude.



Localisation des données faunistiques

-  Zone d'étude
-  Corneille noire
-  Étourneau sansonnet
-  Hirondelle de fenêtre
-  Lézard des murailles
-  Milan noir
-  Moineau domestique
-  Pie bavarde
-  Pigeon ramier
-  Rougequeue noir



VRD - Tous droits réservés © EODD 2019

Figure 21 : Localisation des données faune

2.4 CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

2.4.1 CONTEXTE PAYSAGER LOCAL

Le grand paysage est, à l'échelle de la communauté d'agglomération Valence Romans, marqué par la présence du Rhône comme élément structurant. Le fleuve offre un contraste entre Les coteaux et vallons présents en rive droite, qui marquent les prémices des reliefs des monts de l'Ardèche, et la rive gauche qui offre une vaste plaine s'ouvrant sur les falaises et les montagnes du massif du Vercors.

Au niveau du site d'étude le paysage est essentiellement urbain, la présence d'une haie dense le long de la rue de la forêt n'autorisant que peu de percées en direction des espaces agricoles au Sud.

2.4.2 PATRIMOINE HISTORIQUE OU ARCHÉOLOGIQUE

Sources : atlas des patrimoines

Bien que la région soit riche d'un important patrimoine archéologique marqué par la présence de nombreux vestiges gallo-romains, le site d'étude n'est pas localisé au sein ou aux abords immédiats d'une zone de présomption de prescription archéologique. La zone la plus proche se trouve à 1,3 km à l'Ouest du site d'étude, il s'agit de la zone n°16 : Quartier Faventines, Les Moulins qui abrite des vestiges de l'époque gallo-romaine et médiévale.

Le projet n'intersecte aucun périmètre de protection de monuments historiques. Le périmètre de protection le plus proche concerne la Villa des Cigales et la Villa Margot, situées à 1,7 km à l'Ouest du projet. Ces villas sont également recensées sur la base de données des immeubles inscrits.

Le site inscrit ou classé le plus proche est localisé à 2,5 km à l'Ouest du site d'étude, il s'agit du site « Ensemble urbain de Valence ».

Le site d'étude n'est pas concerné par une zone de présomption de prescription archéologique.
Aucun site classé ou inscrit au titre des monuments historiques ne se situe sur le périmètre d'étude, ni à proximité immédiate.



Localisation du patrimoine archéologique

- Zone d'étude
- Zone de présomption de prescription archéologique



VRD - Tous droits réservés © EODD 2019

Source : Atlas des patrimoines

Figure 22 : Localisation zones de présomption de prescription archéologique

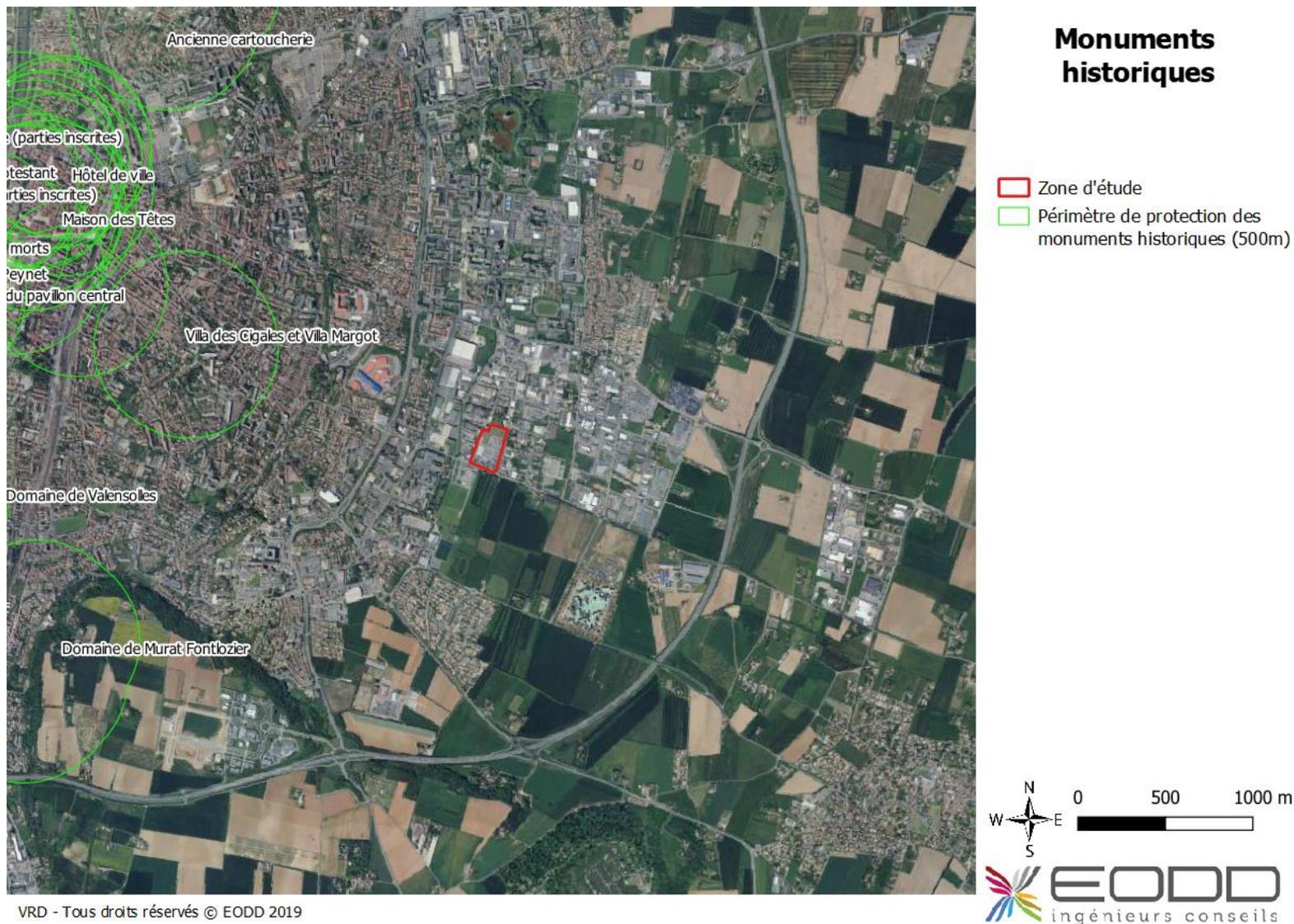


Figure 23 : Localisation des Monuments Historiques et leurs abords (500 m)



Patrimoine culturel

-  Zone d'étude
- Sites classés / inscrits
 -  Classé
 -  Inscrit
- Immeubles classés / inscrits
 -  Classé
 -  Inscrit
 -  Partiellement inscrit



VRD - Tous droits réservés © EODD 2019

Figure 24 : Localisation des sites et immeubles inscrits et classés

2.5 RISQUES NATURELS, SANITAIRES ET LIES AUX ACTIVITES HUMAINES

2.5.1 RISQUES NATURELS

Sources : *DDRM Drôme, géorisques*

D'après le DDRM, la commune est soumise aux risques naturels suivants :

- Le **risque d'inondation** ;
- Le **risque sismique**

La commune est couverte par un risque modéré concernant le risque sismique (zone de sismicité de niveau 3).

➤ **Le risque inondation**

La ville de Valence est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations révisé et approuvé le 26 janvier 2016.

Le risque inondation est principalement causé par l'aléa débordement des cours d'eau à proximité du Rhône et de la Barberolle. Les crues de ces cours d'eau sont dites à cinétique lente. La période critique s'étend de novembre à mars, et particulièrement entre décembre et février. Les zones soumises au risque inondation sont illustrées sur la carte ci-dessous.

Seule une partie de la commune est couverte par le risque inondation, il s'agit des secteurs de bords du Rhône et de la Barberolle. **Toutefois, le secteur d'étude se situe en dehors des zones inondables.**



Figure 25 : Zonage réglementaire du PPRI

2.5.2 RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

Sources : ICPE, DDRM Drôme

Un total de 31 ICPE sont recensées sur la commune de Valence. Une seule est classée SEVESO.

Le projet prévoit l'installation d'une station-service, d'une station de distribution de gaz, d'un atelier de charge d'accumulateurs, d'un atelier de réparation et d'entretien des véhicules à moteurs et de cuves de stockage de gazole. Ces installations feront l'objet d'une déclaration au titre des ICPE.

Nom établissement	Régime	Statut Seveso	Etat d'activité
AGRANA FRUIT FRANCE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
BIOMET	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
CAMPO-ROUSTAN-GAZ	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
CEC COMPAGNIE EUROPEENNE CARTONNAGES	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
CENTRE HOSPITALIER DE VALENCE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
COMPAGNIE DISTRIBUTION DES HYDROCARBURES	Inconnu	Seuil Haut	En cessation d'activité
EARL LES CLOTS	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
EUROPAGRO SAS	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
EVVA	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
EVVA - Chaufferie Valence	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
Groupe SCAPA FRANCE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
JUSTON AINE FILS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
LEROY MERLIN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
LOG FOR YOU CHEZ ALLOPNEUS ex PRD SAS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
MONOPOL	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
ONYX AUVERGNE RHONE-ALPES	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
PERFORMANCE POLYAMIDES FRANCE(ex RHODIA)	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
RC	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
RENE JOURDAN	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
SARP CENTRE EST	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
SCAPA France - rue E.BRANLY	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
SFS INTEC	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
SKIPPER LOGISTIQUE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
SOCIETE THERMIQUE DE VALENCE FRANCE	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
STEF LOGISTIQUE MEDITERRANEE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
TOTAL MARKETING FRANCE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
TRADEBE SOLVANTS SERVICES	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
UCC COFFEE FRANCE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
VALENCE AGGLO SUD RHONE ALPES	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
VALENCE ROMANS AGGLO	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
VILLE DE VALENCE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement

Figure 26 : ICPE présentes sur la commune de Valence

2.5.3 SITES ET SOLS POLLUÉS

▪ Sites BASIAS et BASOL

La base de données BASOL recense 12 sites ou sols pollués sur la commune de Valence. La base de Données BASIAS quant à elle recense plus de 400 sites sur la commune de Valence.

Commune	Nom usuel du site	Code activité ICPE
Valence	THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION VALENCE	D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel
Valence	DROMENSEIGNE	K35 - Regroupement, reconditionnement de déchets
Valence	STV France	H13 - Traitement de surface
Valence	SETILA	E12 - Filature, tissage, tricotage
Valence	GASCON	H15 - Assemblage, montage
Valence	SEXTANT AVIONIQUE (devenu THALES AVIONICS)	H18 - Composants électroniques (fabrication de)
Valence	IN SITU (ex BOULONNERIE CALIBREE)	
Valence	RHODIA OPERATIONS	E12 - Filature, tissage, tricotage
Valence	Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (C.D.H.)	D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel
Valence	SCAPA FRANCE	H12 - Traitement thermique
Valence	CMRJ (ex René JOURDAN)	H1 - Mécanique, électrique, traitement de surface
Valence	VILLEROY ET BOCH	G12 - Fabrication de produits céramiques

Figure 27 : Sites BASOL sur la commune de Valence

D'après les bases de données BASOL et BASIAS, le site n'est pas répertorié mais il est répertorié d'autres sites pollués à proximité (zone industrielle, lieudit Briffaut), sans qu'on sache à ce stade s'il existe un transfert de pollution entre les différents sites.

Une étude a été réalisée en juillet 2018 par G Environnement (ANNEXE 07) afin de caractériser la pollution des sols sur le site d'étude. Les premiers constats montrent que des traces de pollution sont présentes et très localisées au droit des puits d'infiltration du site et en partie superficielle au droit des stationnements des bus. Les puits sont qualifiés de colmatés par les utilisateurs du site, avec débordement en cas de fortes pluies.

Les sources potentielles de pollution identifiées sont :

- Présence d'un transformateur au pyralène
- Aire de lavage et décanteur débourbeur
- Atelier de réparation des véhicules
- Cabine à peinture
- Aire de distribution carburants
- Parkings avec puits d'infiltration

Les sondages et analyses pour les éléments potentiellement polluant sur le site d'étude (HCT, HAP, BTEX, COHV, Métaux, PCB) présentent des teneurs inférieures aux limites de quantifications ou non significatives. Aucune trace de pollution n'a été mise en évidence par les sondages réalisés.

Les reconnaissances étant très localisées et n'excluant pas la possibilité de trouver des traces de pollution, une attention particulière sera portée lors des opérations de terrassements du site.

En revanche des éléments contenant de l'Amiante ont été mis en évidence dans les bâtiments à démolir. Afin d'éviter tout risque sanitaire, une opération de désamiantage sera menée.

2.5.4 NUISANCES SONORES

Sources : Valence Romans Agglomération, PLU de Valence

▪ Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

La commune de valence est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes. Ce document est actuellement en cours de mise à jour et est en phase de consultation publique du 3 juin au 3 octobre 2019.

D'après la carte départementale du bruit routier (en Lden – jour/soir/nuit) issue du PPBE, le site d'étude n'est pas soumis aux nuisances sonores émanant des infrastructures routières du secteur (N7, avenue de Chabeuil et boulevard Franklin Roosevelt.).

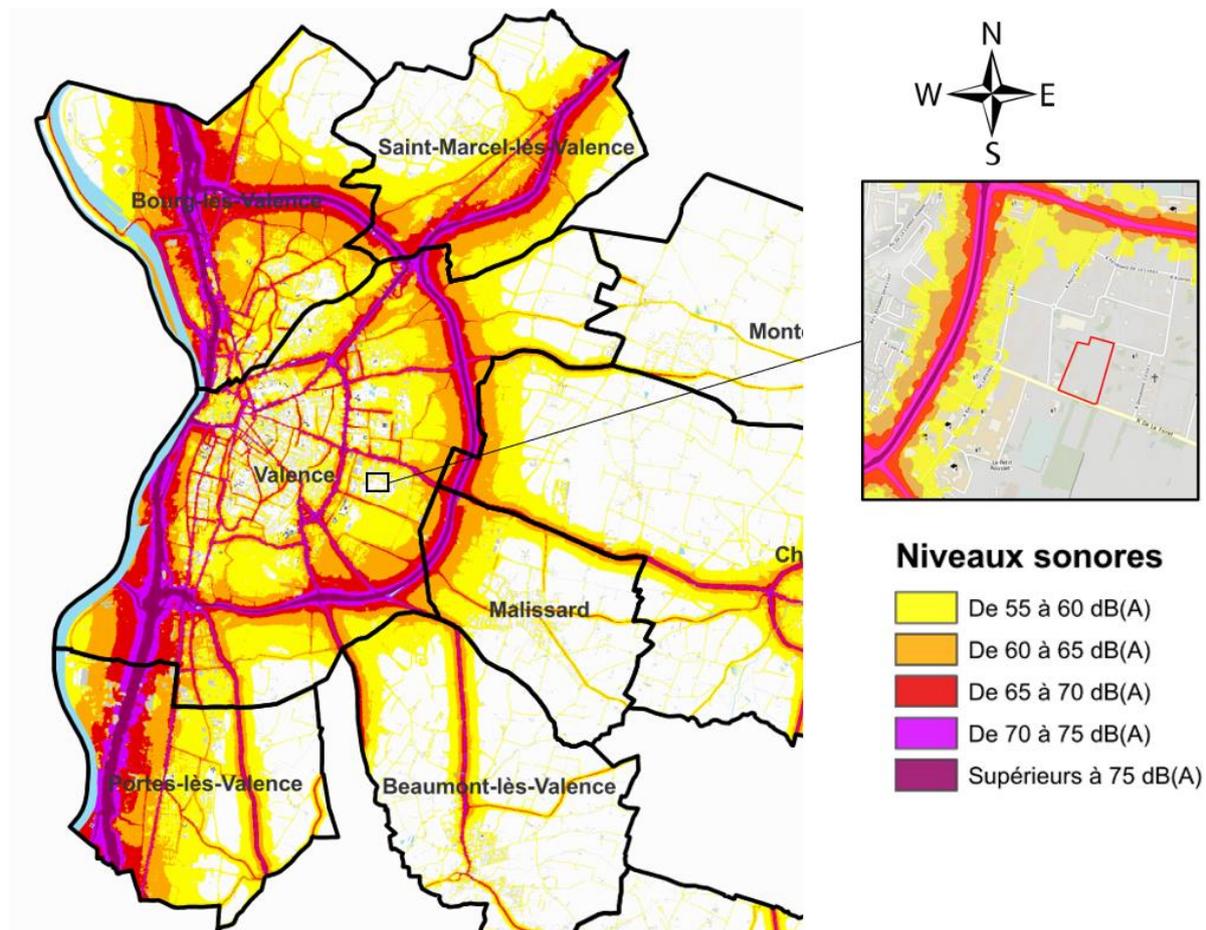


Figure 28 : Carte du bruit routier (Lden, jour/soir/nuit)

Aucune particularité n'est relevée dans le PPBE concernant le site d'étude.

▪ **Classement des infrastructures de transports terrestres**

Le classement sonore des infrastructures de transport définit des zones théoriques affectées par le bruit de part et d'autre des axes de circulation à forte fréquentation. La préfecture de la Drôme renseigne sur les niveaux sonores théoriquement ressenties aux abords des axes routiers et ferroviaires situés à proximité du secteur d'étude.

Seuls sont pris en compte les axes qui répondent aux critères suivants :

Voies	Trafic
Routières	> 5000 véhicules/jour
Ferroviaires	> 50 trains/jour
Site propre de transport et les lignes ferroviaires urbaines	>100 autobus ou trains

Les axes sont ensuite classés par catégorie grâce aux critères qui suivent.

Niveau sonore de référence LAeq(6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq(22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1	d= 300m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	2	d= 250m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	3	d= 100m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	4	d= 30m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	5	d= 10m

Tableau 5 : Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Le site se localise en périphérie du tissu urbain de Valence, ainsi, les transports routiers sont relativement présents et participent donc de manière majoritaire à l'ambiance sonore du secteur. De part sa nature de dépôt de bus, le site est soumis aux nuisances sonores liées à la circulation routière.

L'ambiance sonore du secteur est essentiellement influencée par le **trafic de la route de la forêt.**

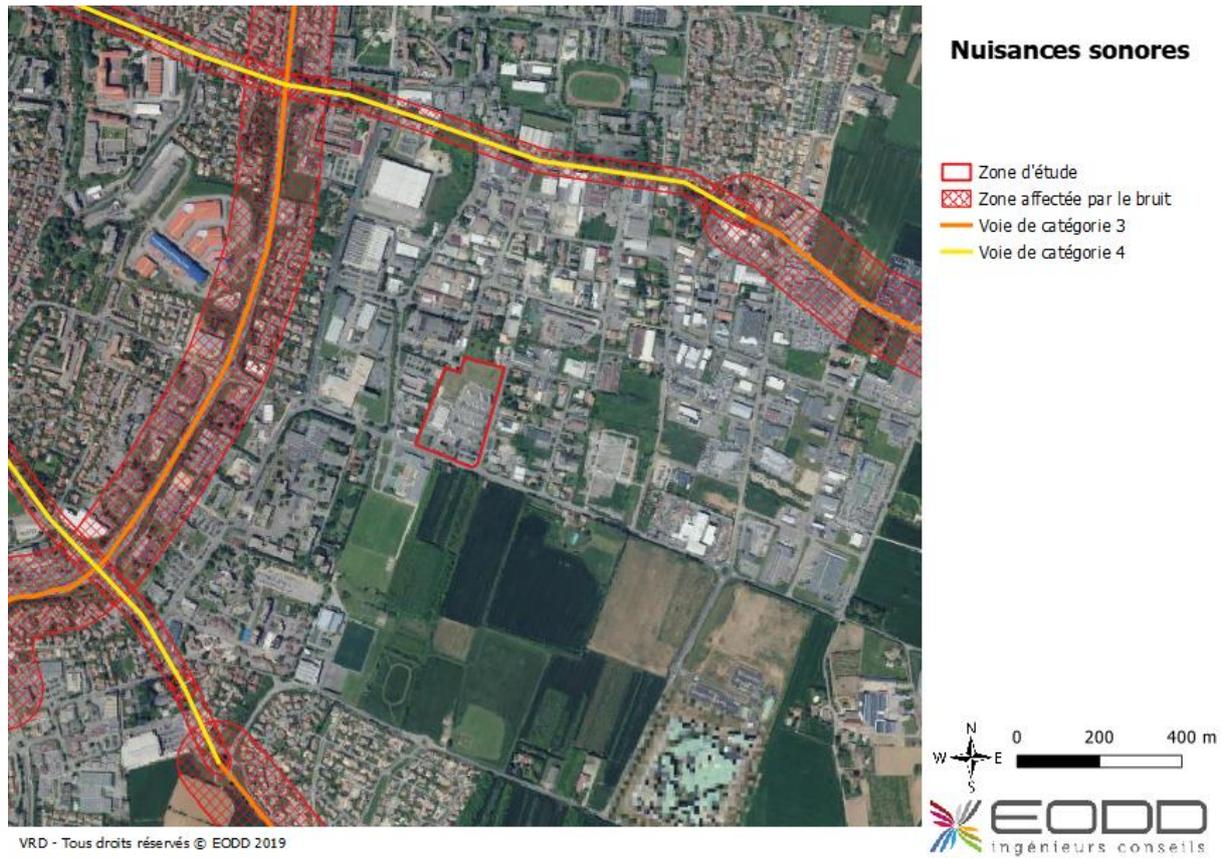


Figure 29 : Secteur affecté par le bruit sur le site d'étude

3.1.2 CHARTE DE CHANTIER VERT

La mise en œuvre d'une **charte de chantier vert** permettra de limiter les incidences en phase travaux. Cette charte abordera les enjeux environnementaux généraux (nuisances sonores, plan de circulation, émissions de poussières, gestion des eaux de ruissellement, patrimoine, déchets, etc.) et ceux plus spécifiquement liés à l'opération (pollution des sols). Celle-ci sera rendue contractuelle aux entreprises de travaux.

3.1.3 BIODIVERSITE

Le projet de restructuration du dépôt de bus aura pour conséquence de modifier temporairement les habitats en place tandis que la construction du siège social de VRD va modifier en profondeur les habitats présents.

Le chantier peut avoir pour effet le dérangement des espèces, la perturbation des habitats en place voire la destruction des individus lors des phases de terrassement ou lors des déplacements d'engins de chantiers.

Les espèces potentiellement impactées sont le Rougequeue noir qui niche sur le site à proximité de l'atelier, et le Lézard des murailles qui niche également à proximité du bâtiment.

Les autres espèces potentiellement nicheuses (moineau domestique, Corneille noire et Pie bavarde) nichent potentiellement dans les arbres du site. Ces derniers seront conservés, par conséquent ces espèces ne seront pas impactées par la phase travaux.

Afin de limiter l'impact des travaux sur le Rougequeue noir et le Lézard des murailles, le planning des travaux sera adapté. Les phases de terrassement seront menées hors des période de reproduction et d'hibernation, soit préférentiellement de septembre à octobre.

3.1.4 POLLUTION DES SOLS : GESTION DU RISQUE SANITAIRE

En l'absence de pollution significative sur le site d'étude, aucun effet sur la pollution des sols n'est attendu en phase d'exploitation.

3.1.5 PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les risques de pollution des eaux souterraines pendant la phase travaux seront le déversement chronique ou accidentel de produits polluants et/ou toxiques dont les origines seront les suivantes :

- le lessivage des aires d'élaboration des bétons,
- les pertes de laitiers de ciment,
- le déversement de produits polluants (huiles, hydrocarbures, etc.) lié à des mauvaises conditions de stockage ou à une utilisation inadaptée, une défaillance du matériel ou se produisant pendant les opérations de ravitaillement, d'entretien ou de vidange des engins,
- une fuite accidentelle ou un rejet accidentel (lors du ravitaillement) de produit dangereux,
- un accident d'engins ou de camions ou le déversement accidentel lors des transports,
- les déchets pouvant générer lors d'un stockage prolongé sur site, des lixiviats.

Afin de **lutter contre les éventuelles nuisances liées à la phase chantier**, plusieurs mesures seront prises :

- Conformément à la réglementation, il sera interdit de déverser des hydrocarbures, d'huile ou de lubrifiant dans les eaux souterraines et superficielles. Ils seront collectés par un **récupérateur agréé pour leur recyclage**.
- Les **engins de chantier** qui seront en conformité avec les normes actuelles et en bon état d'entretien, seront régulièrement contrôlés.
- L'**aire de stationnement des engins** sera aménagée pour permettre de capturer une éventuelle fuite d'hydrocarbures.
- En cas de constat de déversement accidentel, un **bac étanche mobile** sera systématiquement utilisé pour piéger les éventuelles égouttures d'hydrocarbures.
- En cas de constat de déversement accidentel sur le sol, les **matériaux souillés** seront immédiatement enlevés et évacués par une entreprise agréée qui en assurera le traitement ou le stockage.
- Un **kit anti-pollution** (produits absorbants) sera présent en permanence sur le chantier

En l'absence d'eau superficielle aucun rabattement de nappe n'est nécessaire, **l'impact sur la nappe est considéré comme non significatif**.

Dans le cadre de l'évaluation des impacts sur la ressource en eau, un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau sera réalisé (rubrique 2.1.5.0).

3.1.6 DÉPLACEMENTS

Lors du chantier, la circulation sur les voies adjacentes pourra être ponctuellement et localement perturbée par l'entrée et la sortie des engins de chantier sur le site du projet (amenée et repli de matériel, évacuation des remblais, livraison de matière première, etc.).

Les effets ne seront que temporaires et limités. Les installations de chantier ne déborderont pas sur les voies publiques, les perturbations ne seront qu'à l'entrée et à la sortie des véhicules sur la parcelle.

Une communication sera faite en amont des travaux afin d'informer les riverains sur les travaux à venir dans le cadre du projet.

3.1.7 PATRIMOINE ARCHITECTURAL, CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE

Le projet en phase chantier n'impactera aucun élément du patrimoine architectural, culturel ou archéologique.

3.2 PHASE EXPLOITATION

3.2.1 BIODIVERSITE

3.2.1.1 Plantation d'espèces inappropriées

Le choix des espèces végétales peut amener le risque qu'elles ne soient pas ou peu favorables à la flore et la faune locale car elles ne répondent plus aux fonctions écologiques comme la production de baies comestibles ou bien modifient les propriétés du sol, de manière défavorable à la faune du sol. Dès lors, l'élaboration de la palette végétale est soumise à certaines conditions pour obtenir un niveau faible d'impact.

Les mesures prises pour réduire les impacts en phase exploitation sont les suivantes :

- Palette végétale composée d'essences indigènes et locales
- Plantation en faveur de l'amélioration de la capacité d'accueil de la petite faune en phase exploitation. Cette mesure consiste à planter des arbres et arbustes de tailles irrégulières, d'essences variées.
- Gestion différenciée des espaces verts Cette mesure consiste à gérer les espaces verts en appliquant une intensité et une nature de soins non homogène, notamment en ne tondant pas systématiquement les surfaces enherbées, mais en maintenant une hétérogénéité qui favorise les services écosystémiques.

3.2.1.2 Dispositifs en faveur de la biodiversité

Afin d'encourager la biodiversité sur le projet, des aménagements en faveur de la faune seront mis en place.

Un nichoir à rougequeue sera installé sur le bâtiment administratif et d'exploitation et un sur le bâtiment du siège social. Deux nichoirs à moineaux domestiques seront positionnés sur l'atelier.

Les nichoirs devront être placés le plus haut possible, au niveau du dernier étage des bâtiments, le plus loin possible des fenêtres.

Un hibernaculum sera également mis en place sur les espaces verts pour le Lézard des murailles. Cet hibernaculum devra être mis en place sur un espace enherbé, en bordure d'une haie et orienté au Sud, avec une forte exposition au soleil.

La position des différents aménagements en faveur de la faune est présentée sur la figure ci-dessous :



Figure 31 : Localisation des aménagements en faveur de la faune

3.2.2 PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le projet aura un impact sur l'imperméabilisation des sols et la gestion des eaux de pluie puisqu'il prévoit de nouvelles imperméabilisations

Le règlement d'assainissement de l'agglomération de Valence Romans encourage la gestion des eaux pluviales à la parcelle dans le respect du cycle de l'eau.

L'étude géotechnique menée en avril 2019 par la Société Alpine de Géotechnique conclut sur une forte perméabilité des sols sur le périmètre du projet (de l'ordre de 100 à 300 mm/h). Le projet prévoit que l'ensemble des eaux pluviales collectées sur les surfaces imperméabilisées seront acheminées jusqu'à un bassin de rétention/infiltration.

Le plan de principe des réseaux est présenté ci-dessous.

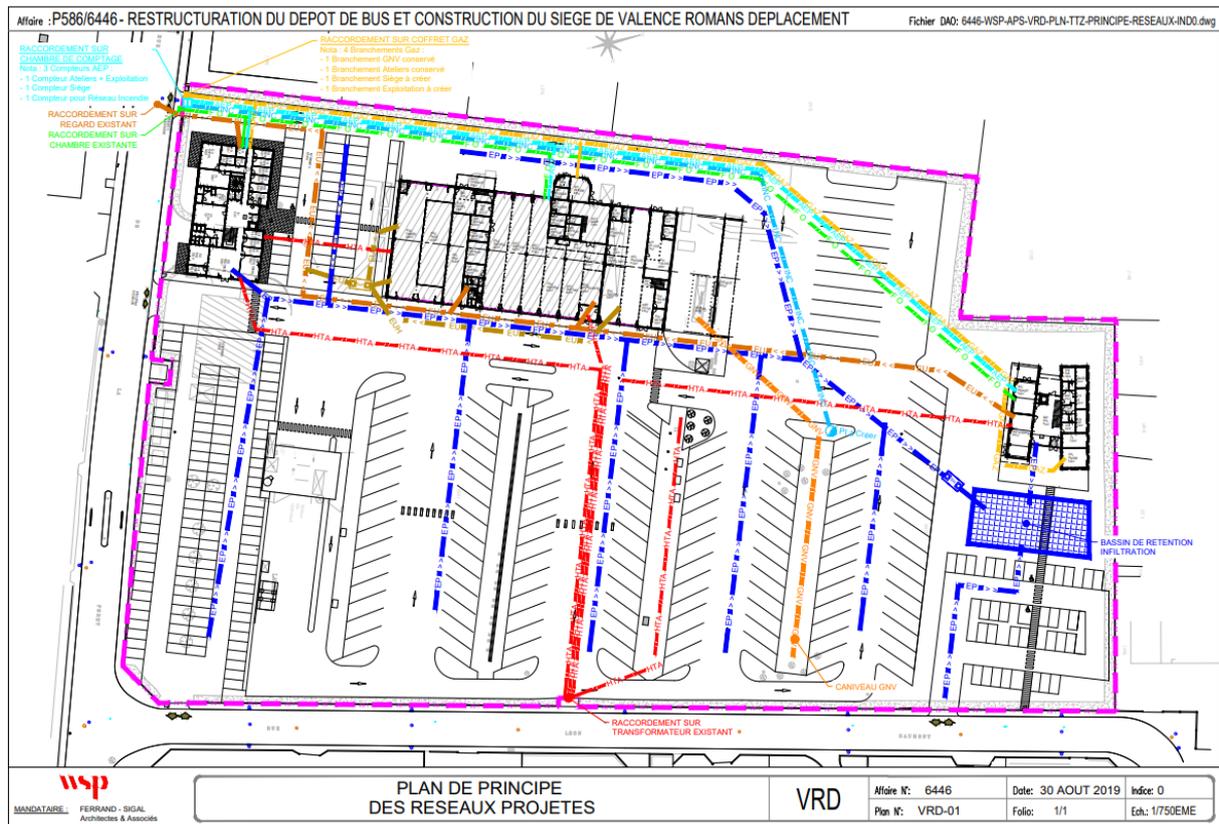


Figure 32 : Plan de principe des réseaux projetés

Les effets et mesures sur la gestion des eaux seront détaillées dans un dossier Loi sur l'Eau qui sera déposé ultérieurement.

3.2.3 DEPLACEMENTS

Les déplacements au sein du site seront réaménagés de la manière suivante :



Figure 33 : Flux bus standard (source : Ferrand-Sigal Architectes)

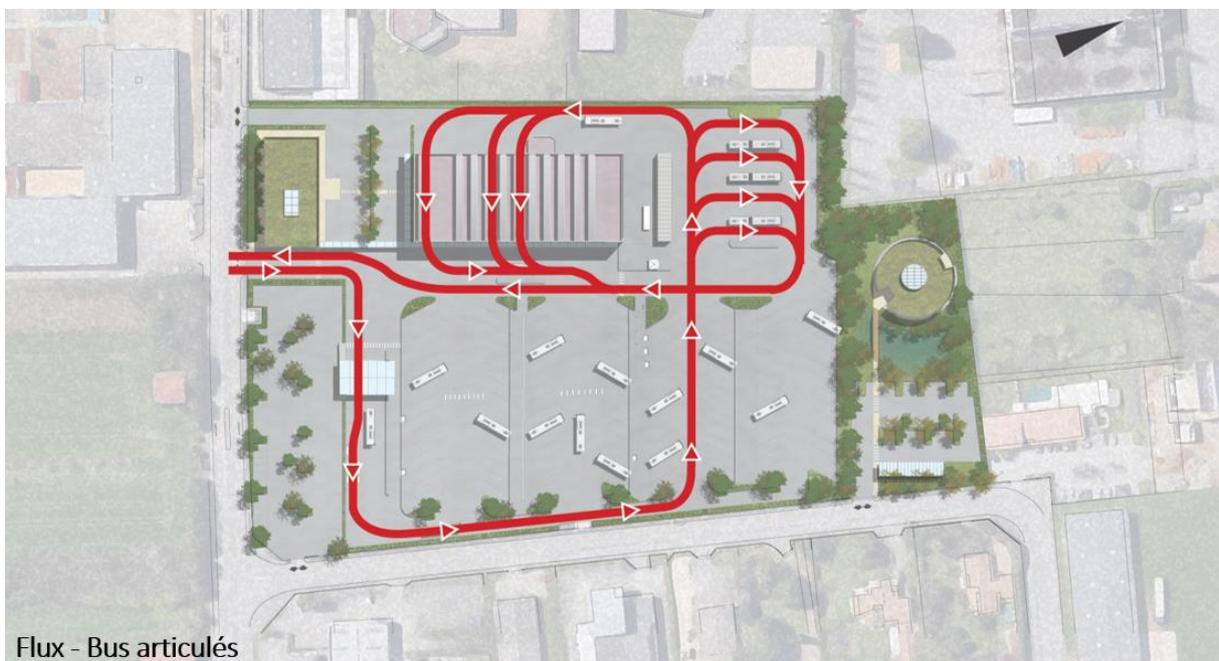


Figure 34 : Flux bus articulés (source : Ferrand-Sigal Architectes)



Figure 35 : Flux livraison (source : Ferrand-Sigal Architectes)



Figure 36 : Flux VL (source : Ferrand-Sigal Architectes)

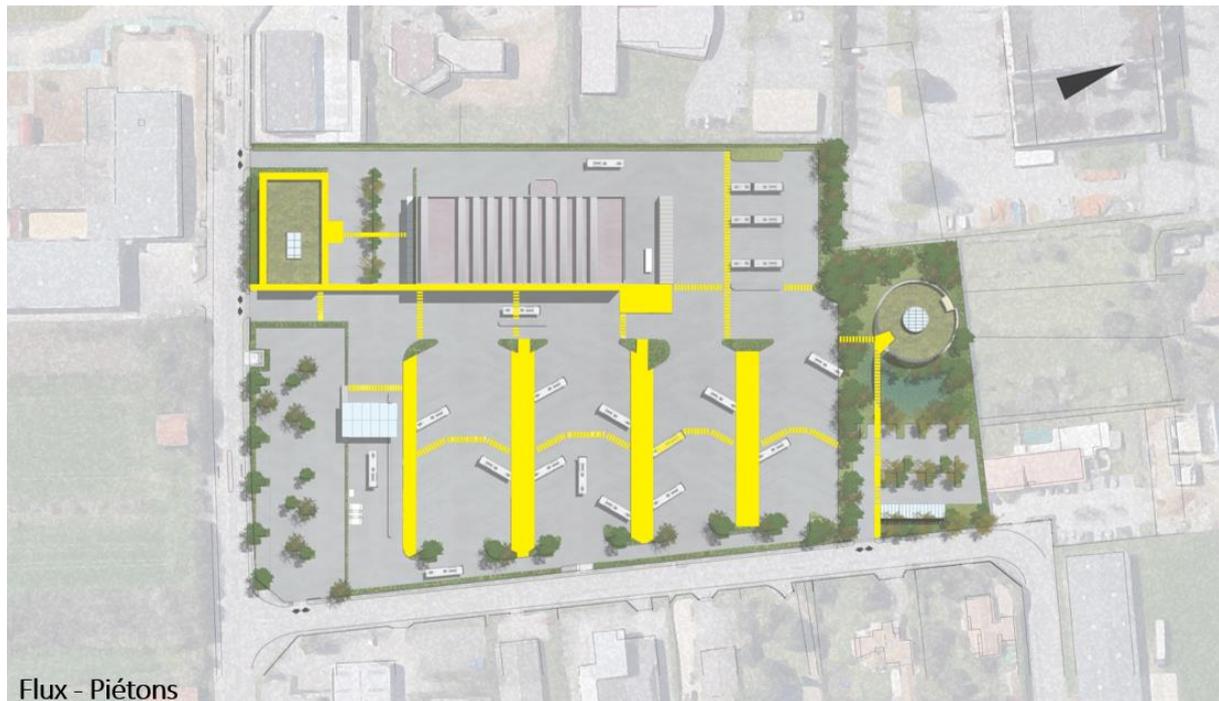


Figure 37 : Flux piétons (source : Ferrand-Sigal Architectes)

Le projet augmente d'environ 20% la capacité de stationnement sur le site.

Le trafic actuel sur le site d'étude est d'environ 445 passages/jour. En appliquant une hausse de 20% on obtient un trafic d'environ 534 passages par jour, soit une hausse de 89 passages par jour.

Cette estimation est une estimation majorante, et au regard de l'activité actuelle aux environs du projet l'impact sur le trafic sera non significatif.

3.2.4 NUISANCES SONORES

Le site d'étude est hors des zones soumises aux nuisances sonores liées aux infrastructures de transport terrestre bruyantes.

L'augmentation de la capacité du dépôt de bus entrainera une légère hausse de trafic néanmoins l'activité du site restera sensiblement identique à l'activité actuelle par conséquent l'impact sur les nuisances sonores est considéré comme non significatif.

4. AUTOEVALUATION

Le site du projet présente peu d'enjeux environnementaux en dehors de ceux concernant la gestion de l'eau en phase travaux et exploitation.

Les questions environnementales ont été anticipées et évaluées notamment à travers la réalisation d'un pré-diagnostic écologique puis la réalisation à venir d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et d'un dossier de déclaration au titre des ICPE.

Nous estimons à ce titre que le traitement amont des principaux enjeux environnementaux permettrait de ne pas réaliser une étude d'impact.